



---

**Groupe de coordination  
du mardi 17 juin 2014 de 17h00 à 19h00  
Pavillon Mail, salle 234  
PV adopté**

---

**Coprésidence:**

MARCHESINI Paola (PM), directrice, DGEP-DG.  
SCHNEUWLY Bernard (BS), directeur, IUFE.

**Membres présents:**

BERTAGNA François (FB), membre UCESG.  
BESSE Marie (MB), professeure associée, FOREL.  
CIRLINI Pascal (PC), directeur, SRHPO.  
ERARD Serge (SE), chargé d'enseignement, IUFE.  
FORNALLAZ Raphaël (RF), représentant FAMCO.  
LOOSLI Walter (WL), directeur adjoint, IUFE.  
VEUTHEY Carole (CV), Chargée d'enseignement, SSED.  
VINCENT GATTI Carola (CVG), directrice opérationnelle, OMP.  
ZURERA Francisca (FZ), étudiante FORENSEC.

**Absents et excusés:**

BERTOLDI Steve, membre ADEFEP.  
BRUXELLE Dominique, directrice, SRHCO.  
DAEMS Valérie, secrétaire ADEFEP.  
DEROUCHE Jean-Paul, président MEES.  
MERAD MALINVERNI Céline, directrice, EPDRH.  
ORIS Michel, professeur ordinaire, DEPSO.  
RIGOLI Juan, professeur ordinaire, FRAM1.  
SGARD Anne, professeure associée, DEGEN.  
TOULOU Simon, collaborateur scientifique I et II, IUFE.  
VITE Laurent, représentant SPG.  
Greta Pelgrims, professeure associée SSED

**Prise du PV:**

Tony Tricarico (TT), secrétaire de direction, IUFE.

## **Ordre du jour:**

1. Approbation du PV de la séance du mercredi 19 mars 2014.
2. Etat de la situation rentrée 2014-2015.
3. Convention de partenariat DIP-IUFE.
4. Organisation des stages IUFE-OMP.
5. Bilan des commissions (FEP, FORENSEC, MESP).
6. Divers.

### **1. Approbation du PV de la séance du mercredi 19 mars 2014.**

FB indique qu'en bas de page 4, il manque un élément des associations professionnelles et demande d'ajouter le texte suivant : « ... car cette formation relève d'un gros investissement des étudiants et des enseignants, en particulier d'accueil. »

PM approuve et confirme que cette phrase sera ajoutée au PV du 19 mars 2014.

FB pose une question concernant l'avant-dernière phrase de la page 6, à savoir est-ce que cela n'est valable que pour les suppléants et les auxiliaires ou cela concerne aussi d'autres formes d'engagements qui privilégient les stagiaires.

PC répond que ceci est un point où il avait fait une intervention tonitruante et demande s'il faut reparler d'un PV ou s'il faut l'adopter sur la base des termes qui y sont inscrits. Il demande également si cette question peut être mise dans les divers.

FP et FB sont d'accord.

PC propose entre autre de biffer le terme « suppléant » et laisser le terme « suppléants-auxiliaires ». Il expliquera la raison lors des divers.

PM et FB approuvent.

PM demande aux participants s'il y a d'autres questions ou éléments par rapport au projet de PV tel qu'il leur a été transmis. Les participants n'ont rien d'autre à ajouter, par conséquent le projet de PV est adopté. PM remercie Madame Laurence Verdesi pour l'établissement de ce dernier.

### **2. Etat de la situation rentrée 2014-2015.**

WL informe les participants que le processus permettant de classer les étudiants est terminé et qu'une liste est à présent disponible. WL remercie les professeurs, les chargés d'enseignement et toutes les personnes qui ont contribué à ce que les entretiens se déroulent dans de bonnes conditions.

WL indique que la situation concernant les places de stage est encore en attente, mais qu'entre le 12 juin à ce jour, il y a eu une évolution fulgurante étant donné qu'au jeudi 12 juin à 17h00, il y avait 15 places de stage en allemand et 15 places de stage en mathématique et qu'à ce jour, il y a 12 étudiants en allemand qui vont être placés pour 13 places de stage annoncées, 23 étudiants pour 25 places de stage en anglais, 41 étudiants pour 4 places de stage en biologie, 18 étudiants pour 5 places de stage en éducation physique, 47 étudiants pour 29 places de stage en français, 15 étudiants pour 5 places de stage en géographie, 32 étudiants pour 1 place de stage en histoire, 5 étudiants pour 5 places de stage en informatique, 2 étudiants pour 2 places de stage en latin, 23 étudiants pour 28 places de stage en mathématique et 18 étudiants pour 12 places de stage en physique.

WL ajoute que cette situation est réjouissante dans le sens où les collaborateurs auront de l'emploi l'année prochaine ainsi que les chargés d'enseignements et les formateurs de terrain concernant les disciplines susmentionnées. Par rapport à l'annonce catastrophique qui a été faite concernant cette rentrée, la demande du département est supérieure aux chiffres qui ont été estimés dans le groupe ad hoc qui travaillait sur les flux d'étudiants.

RF précise que la communication liée à la question budgétaire s'est débloquée d'un coup, qu'il y a déjà des prévisions qui sont faites pour 2015 et que ça sera bien 2015 qui sera difficile à organiser, car sans les fonds débloqués, le nombre de places de stage aurait été très limité.

WL répond qu'il reste la question quant à la régulation du système et que l'article 154 empêche cette dernière, car du moment où il y a des places de stage, le candidat a le droit de poursuivre sa formation. Ce qui est important est que l'institut et le DIP arrivent à un partenariat en se fixant des objectifs.

BS ajoute qu'il est primordial de réguler afin d'éviter que toute une série de personnes se retrouvent sans emploi pendant une année, voire deux, pour des raisons conjoncturelles. L'idée est de définir des quotas en fonction de l'emploi, non pas d'année en année, mais sur des périodes plus longues avec le risque qu'à la fin, chaque stagiaire ne trouvent pas immédiatement un travail tel qu'il aimerait l'avoir, mais qu'il y ait des périodes d'adaptation afin de faire fonctionner le système. Ceci concernerait quelques personnes – on ne produit pas des tas de chômeurs – qui en plus pourraient fonctionner comme suppléants formés ou comme remplaçants formés durant une certaine période. Ceci est aussi le cas pour les étudiants de la FEP et pour la plupart des formations d'enseignants dans le monde : formation et emploi ne sont jamais couplées mécaniquement ; il faut laisser une certaine souplesse dans le système.

BS précise que son avis et l'avis de la direction est d'avoir un volet de places de stages qui soit définis en fonction du volume d'emploi estimé sur des durées relativement longues, tenant compte du fait que le corps enseignant doit être renouvelé environ tous les 30 ans.. Ce qui permettrait de garantir chaque année la formation des personnes et de simplifier grandement toute l'organisation.

FB répond que la problématique est tant qu'il y aura une épée de Damoclès budgétaire à répétition, il ne sera pas possible d'être dans cette logique. Il ajoute que le problème n'est pas structurel mais politique. A savoir, est-ce qu'on veut former des enseignants secondaires comme on veut former des enseignants primaires et est-ce qu'on se donne moyen, Genève, de faire cela. La réponse est qu'on n'est pas sûr.

Alors que la logique est complètement inverse dans la profession de la santé où l'on forme insuffisamment et que ceci est un projet délibéré. Donc les régulations professionnelles sont largement inadéquates, que ce soit à Genève ou en Suisse et ceci est vrai dans quantités de professions.

FB ajoute que la situation actuelle est un peu aberrante et elle avait été annoncée. Les enjeux budgétaires par rapport à ce qui a été mis dans des négociations n'est pas pratiqué et n'est pas respecté, que ce soit par des réserves de carrières qui sont éparpillé sur une trop longue durée. De plus, il y a une réserve qui a été mise et il y a un budget qui devrait être débloqué et actuellement cela n'est pas fait. Il ajoute que ceci est un choix politique.

FB précise que son organisation tiendra cette bagarre car cette dernière est politique. Le rôle de l'UCESG l'est aussi en terme d'organisation pluri-syndicale d'agir sur ce plan, mais elle ne veut pas renverser la logique de consolider et puis de fabriquer des chômeurs. Car au bout d'un certain temps, on fabrique des gens révoltés à force d'assumer cette situation.

En même temps, on oblige des gens à travailler à des taux d'activités trop élevé et au-delà de ce qu'ils souhaiteraient faire lorsqu'il atteigne 58 ans, 60 ans, etc. Cela est également inacceptable. Pour toutes ces raisons, l'UCESG n'est pas d'accord avec le renversement de la logique, à savoir un privilège qui est absolu pour les stagiaires, même sur une période restreinte de 4 à 5 ans. Ceci est malsain et ça veut dire qu'en terme politique, ils sont tranquilles, ils peuvent faire n'importe quoi, car de toute façon il y a aura toujours des gens à former quitte à ce qu'il y ait des chômeurs et ceci l'UCESG n'en veut pas.

PM répond qu'un travail a été fait pour essayer de stabiliser le système et qu'en termes de délai concernant cette année, il a été choisi de ne pas appliquer la règle. Elle ajoute également qu'il faut essayer d'appliquer cette dernière et que le souhait de la conseillère d'Etat et également de ne pas former des chômeurs.

MB précise que ce n'est pas la première fois que la réserve de carrière est évoquée et demande s'il y a une volonté de prendre en considération cet argument ou de faire en sorte de diminuer ces réserves qui semblaient être importantes car cela fait 2 ans que ce sujet est discuté.

PC répond que l'effet est médiocre car très dispersé. 12 ETP sur l'ensemble des enseignants, cela est insuffisant. Par conséquent, il n'y a pas un impact fort et à partir de l'année prochaine ça sera plusieurs dizaines d'ETP chaque année, 40 pour l'année prochaine. Cela représentera un pallier important entre cette année et l'année prochaine afin de faire baisser les réserves de carrières.

FZ ajoute qu'elle est contente pour tous ces stagiaires qui vont pouvoir finir leur formation mais qu'elle leur souhaite bon courage car une fois qu'ils auront fini leur formation, il n'y aura que quelques postes disponibles. Elle a le sentiment que toutes ces places de stage se font au détriment de ceux qui sortent diplômés et qui ne sont pas engagés car il faut donner des places aux stagiaires.

PC répond que le mécanisme voudrait que l'on ouvre un nombre de places qui correspond à ce qui peut être absorbé et ensuite en termes de personnel formé.

FZ répond que pour cette année cela ne s'absorbe plus vraiment.

PC ajoute que l'an dernier sur l'ensemble des chargés d'enseignement, sur la base de personne ayant obtenu leur MASE et aspirants à devenir chargés d'enseignement, il n'y a eu que 1 ou 2 personnes qui n'ont rien trouvé au PO, pas plus.

PM précise que le pari est de réguler le système d'une manière la plus stable possible en termes de stages mais aussi en faisant un lien avec les besoins et les place d'emploi. Elle ajoute que les directeurs ont en principe le souci d'ouvrir des places de stage qui correspondent à une vision de 4 à 5 ans.

WL tiens à préciser que ce sont les ressources humaines qui placent et non l'IUFE.

BS précise qu'il est très important de faire la distinction. L'IUFE donne des noms et les ressources humaines dispatchent.

WL ajoute que le directeur d'établissement a la possibilité de solliciter les ressources humaines quant à une préférence de voir une place de stage attribuée à un candidat en particulier.

PM ajoute que c'est un réel choix, à l'heure actuelle, de distinguer le rôle du formateur et le rôle de l'employeur, que ce soit dans la première année où c'est un stage d'observation et d'accompagnement et encore plus dans une deuxième année qui est un stage en emploi et qui ouvre un certain nombre de lien entre employeur et employé.

Le point 2 concernant le point de situation de la rentrée est clair pour tous les participants.

### **3. Convention de partenariat DIP-IUFE.**

PM informe les participants que cette convention est en attente de la signature de la conseillère d'Etat.

### **4. Organisation des stages IUFE-OMP.**

BS précise que ceci est un point d'information, à savoir l'organisation des stages IUFE-OMP est complexe dans la mesure où il est impliqué deux filières de formation. D'une part la filière de formation « enseignement spécialisé » et d'autre part la filière de formation de la FEP.

Ceci a été une négociation extrêmement longue et difficile qui a été menée avec la direction de l'OMP, car au sein de cette dernière s'effectue toute une série de changements ainsi que l'augmentation du nombre d'étudiants concernant la formation MESP qui font plus de stages que des enseignants à ce jour.

Cette négociation a abouti à une procédure sur comment définir le nombre de places, à quel moment, qui fait quoi. Par conséquent, collaboration entre les deux institutions avec une procédure et des responsabilités clairement définies. Il a été arrivé à un accord satisfaisant pour les deux parties.

CVG ajoute qu'une visibilité du partenariat a été mise en place dans la convention. Au niveau de l'organisation du nombre de places de stage on devrait pouvoir répondre aux attentes et aux besoins et on a aussi demandé qu'il y ait un lien avec l'aspect RH. Ça a aussi permis une priorisation des stages MESP par rapport à tout autre type de stages. Viennent ensuite les stages FEP où on a une préférence cantonale et ensuite d'autres stages venant des HEP ou d'autres cantons.

CV précise que la procédure de recrutement a été un peu modifiée et qui devrait permettre aussi aux enseignants de ne plus avoir besoin de constituer des trios mais de s'engager individuellement.

PM ajoute que si les enseignants n'ont pas de compétences en travail multidisciplinaire et accès aux objectifs, aux missions, aux mandats ainsi qu'aux exigences qui sont donnés à l'école, des énormes difficultés pourraient survenir. Il est constaté que les élèves sont mis dans l'impossibilité de recevoir ce dont ils sont en droit de recevoir et pour les enseignants d'effectuer le travail pour lequel ils ont envie de s'engager.

PM ajoute que c'est un point qu'elle tient très particulièrement, car au niveau du secondaire les demandes sont exactement les mêmes ; le besoin en équipe multidisciplinaire, d'avoir des espaces, des compétences, d'avoir des regards différents est d'autant plus important car cela vient des enseignants même. C'est un point où tout le monde devra chercher à trouver des solutions.

Un bilan sera fait après la rentrée afin de savoir comment les choses se sont passées pour cette première partie.

## **5. Bilan des commissions (FEP, FORENSEC, MESP).**

### Commissions FEP (emploi-stage et enseignement)

CV informe les participants concernant la commission stage et emploi que la FEP a revu le mandat qui devrait être adopté ce soir. Elle ajoute que les documents ont été transmis à Madame Verdesi.

PM répond que ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

CV clarifie que dans ce nouveau mandat, la FEP a appliqué la nouvelle composition de la commission en fonction des décisions qui avaient été prises à savoir une personne qui représente les directeurs d'établissement et une personne qui représente les formateurs de terrain en plus du représentant du syndicat. Ces personnes se sont rencontrées en cette fin d'année et le bilan est très positif.

La FEP a décidé de fonctionner avec un bureau de 3 personnes pour faire avancer les affaires courantes ; 1 personne qui représente la DGEO et les personnes responsable de l'organisation des stages et le côté responsabilité académique des stages.

La commission dans son ensemble doit se réunir uniquement 2 fois dans l'année sauf besoins supplémentaires.

Lors de la dernière réunion, le travail portait sur la question de l'appel d'offre et de la procédure de recrutement des FT, une nouvelle procédure de recrutement regroupant l'ensemble des recrutements des FT, aussi bien pour tous les temps de terrain dès la première année, dès le tronc commun jusqu'au certificat, y compris les stages en responsabilité et en incluant le temps de terrain pour EAT2, qui conjugue les enseignants dans la division moyenne et lointaine et en spécialisé.

Une nouvelle brochure est censé décrire la formation, faire envie aux enseignants de se proposer comme formateur de terrain et de simplifier la procédure de manière à ce que les gens puissent s'annoncer pour un certain nombre de types de stage avec des préférences et un système plus centralisé.

Cette brochure ainsi que l'appel d'offre sont parues dans la correspondance du mois de juin, une affiche a été mise dans les salles des maîtres et une page web a été introduite permettant de mieux gérer l'organisation des stages, l'inscription des formateurs et formatrices, etc. Il y a également la mise en place d'un nouveau contrat type avec les FT où l'idée est d'avoir un réseau de formateurs qui s'insèrent pour l'ensemble de la formation, donnant plus de marge de manœuvre afin de répartir les enseignants.

CV ajoute qu'il y a un sujet qui doit encore être résolu qui porte sur la possibilité de faire des remplacements rémunérés pour les étudiants de la FEP et que ceci est le cas dans le cadre du CCEP.

Dans la dernière année, les étudiants ont la possibilité de remplacer leur formateur de terrain quand ce dernier est absent, car jusqu'à ce jour, ils n'avaient pas la possibilité de le faire et cela pose un certain nombre de problèmes et de paradoxes, car parfois le stagiaire est dans la classe, son enseignant tombe malade, ce dernier doit faire appel à un remplaçant parfois moins bien formé que lui dans le poule des remplaçants de l'enseignement primaire, alors qu'il aimerait confié sa classe à une personne qui est déjà là depuis 3 semaines et qui connaît très bien les élèves.

De plus, un absentéisme des étudiants est constaté car ces derniers ont besoin de gagner de l'argent et comme ils ne peuvent pas faire de remplacements dans le cadre de leur formation telle qu'elle a été construite, ils ratent certains cours pour aller faire des remplacements. Ce thème sera discuté lors de la prochaine commission afin de trouver des solutions.

PM précise que ces informations ont été présentées le 21 mai 2014 au Conseil général des cadres à la réunion de l'ensemble des directeurs du primaire avec comme objectif de sensibiliser les directeurs à la problématique, de les mettre dans l'accompagnement du choix du recrutement des formateurs de terrain, pour le soutenir et en même temps pour l'accompagner quand il y a des personnes qui sont en difficultés professionnelles.

IMI ajoute qu'un problème doit être résolu, car cette année avec l'introduction du mercredi matin et avec les voltigeurs, l'école primaire change un peu de structure et de configuration pour que le but des stages en responsabilité qui ne sont pas du tout les mêmes que pour le secondaire, est que les futurs enseignants aient des situations de stage qui soient le plus proche possible de la réalité d'un titulaire de classe.

Donc, il va y avoir des intervenants qui vont être encore plus nombreux que par le passé pour un stage déterminé. Il va falloir trouver un moyen de rémunérer des personnes qui vont intervenir nécessairement dans le stage et qui pour le moment ne le sont pas. Dans la brochure, il a été annoncé que cette année le problème était entier et que le même système de rémunération que par le passé sera appliqué tout en sachant que ce dernier est obsolète et qu'il faut trouver une solution pour cette année.

FB demande, compte tenu du fait que la commission CDIP de reconnaissance pour la FORENSEC exige que les formateurs de terrain aient une formation, s'il en va de même pour les formateurs de terrains de la FEP en termes d'exigences.

IMI répond que la CDIP différencie deux types d'exigences ; formation obligatoire et formation obligatoire certifiée. A l'heure actuelle, on est passé à l'obligation d'une formation mais pas à l'obligation d'une formation certifiée. Etant donné qu'une formation certifiée doit être financée par l'extérieur et non par les gens qui dispensent la formation, cela pose des problèmes non seulement budgétaires mais des problèmes d'équilibre. Par conséquent, la première étape est de rendre la formation obligatoire et de trouver un moyen pour que cette dernière soit certifiée dans un ratio de 4 à 5 ans.

CV informe les participants qu'un des gros dossiers auquel la commission enseignement et surtout le comité FEP a travaillé est la mise en place d'un DAS pour la formation des suppléants sur demande du Département.

Concernant cette année, contrairement au secondaire, il n'y a pas de risque de manquer d'enseignants. A ce jour, il y a 28 dossiers qui ont été transmis et qui attendent encore un dernier tri ou un choix des directeurs.

Un DAS de 42 crédits a été mis en place concernant ces suppléants. Une formation sur 4 semestres avec des crédits en didactique des disciplines ainsi que des crédits sur des aspects plus transversaux comme l'organisation du métier d'enseignant, la planification et les questions de différenciations de l'enseignement.

Les personnes, les salles et les horaires sont disponibles pour en tout cas les 2 premiers semestres. Le règlement et le plan d'étude est passé à l'Assemblée et le reste suit son cours. Une réunion de pré-rentree est fixée au 19 août 2014 afin de présenter le plan d'études aux futurs étudiants enseignants-suppléants.

Dans les 42 crédits, il y a une prise en compte du terrain, à savoir le fait que ces suppléants soient à la tête d'une classe, cela compte pour un certain nombre de crédits, accompagné d'un séminaire d'analyse et de régulation des pratiques professionnelles, un peu comme dans la FEP mais avec une différence ; étant donné que ces personnes sont en période probatoire et qu'elles sont également suivies du point de vue de la direction d'enseignement du primaire et de la direction des établissements, il a fallu trouver un système où ces dernières ne soient pas doublement suivies et doublement évalués.

L'idée est que les personnes responsables des séminaires d'analyse et de la pratique vont avoir quelques séances communes avec des personnes du SCOP qui encadre les suppléants afin de se mettre d'accord sur les outils et le langage commun de ce qui est attendu et de ce qui peut être proposé comme aide. Durant les séminaires d'analyse et de régulation des pratiques (SARP), ça sera un travail sur ce qui remontra par rapport à ce qu'ils vivent dans leur classe. Ce sont des personnes qui seront engagées à 70% de manière à pouvoir venir suivre des cours soit le mercredi après-midi, soit après les heures scolaires. Le premier semestre, pas de mercredi après-midi car ils en ont besoin pour gérer leur classe.

MB demande si cette formation a pour but de former des suppléants pendant qu'ils travaillent et que la finalité est de devenir suppléants.

CV répond qu'il est question de régulariser la situation des suppléants qui sont employés dans l'enseignement primaire depuis un certain nombre d'années mais qui n'ont pas de statut. L'avenir professionnel est qu'ils sont titularisés, ils sont stabilisés, ils obtiennent un diplôme de formation continue certifiée (un DAS) mais n'obtiennent pas le certificat en enseignement primaire. C'est-à-dire qu'ils ont un papier qui leur permet d'enseigner à Genève uniquement et ils sont considérés comme des enseignants. C'est une formation en emploi.

CV ajoute que l'autre gros dossier de cette commission est la question sur la motion de réduire les études à 3 ans dont elle a été discutée dans cette commission et dans la commission emploi-stage. La motion a été renvoyée en commission et une audition est prévue en septembre.

BS précise qu'il y a moins d'une semaine, ils ont reçu un rapport extrêmement positif de la commission de reconnaissance concernant la prolongation de la reconnaissance pour la FEP. Ce rapport souligne l'excellent rapport théorie-pratique, le modèle d'intégration de la recherche dans la formation et pour finir pose des petites conditions formelles auxquelles ils pourront répondre sans aucun problème dans un laps de temps très rapproché.

FB demande, compte tenu de la carence en enseignement primaire, s'il y a un parcours en termes de validation d'acquis et expérience professionnelle qui est activé et à quoi cela correspond et qu'est-ce qui s'y passe.

CV répond que c'est tout à fait activé mais qu'évidemment cela est long et coûteux pour un étudiant. Pour certains, ceci est une bonne réponse et ça leur permet d'obtenir ce fameux

certificat, qui est reconnu, leur permettant d'enseigner partout en Suisse. Pour d'autres, la question se pose de savoir si faire ce DAS, pour pouvoir être en emploi et obtenir un papier.

### Commission FORENSEC – emploi stage

WL présente le bilan concernant la FORENSEC à savoir 2 éléments importants qui ont ponctué cette année. D'une part tout le travail en lien avec la reconnaissance et l'aboutissement d'une année de travail sur la gestion des flux d'étudiants dans la formation forensec qui a été validé par le Conseiller d'Etat, Charles Beer, et le rectorat.

Dans le cadre des commissions emploi-stage, les partenaires ont été informés de l'avancement de cette rentrée forensec. Les documents de communication à l'attention des directeurs ont été également abordés et ensuite beaucoup de discussions sur les chiffres tels qu'ils avaient été annoncés par les uns et défendus par les autres.

Le processus de sélection en terme d'information à savoir comment les choses vont se dérouler ainsi que la question relative aux stages et à une nouvelle répartition des stages, étant donné que pour pouvoir obtenir la reconnaissance, il y a une condition qui est importante d'augmenter et étoffer la part de stages correspondant à la filière gymnasiale de manière à ce que le titre soit reconnu secondaire I et secondaire II.

Ce gros travail n'est de loin pas abouti, étant donné que ces questions sur cette nouvelle répartition des stages est en discussion auprès des directeurs du secondaire I et secondaire II et que leur retour est attendu afin de finaliser le document final qui sera envoyé avant le 31 août 2014 à la commission de la CDIP.

Un énorme travail a été en parti effectué au sein du COMPRO mais aussi dans une commission annexe sur tout le protocole concernant le cortège des enseignants (40 personnes). Il a fallu organiser les binômes, développer la plateforme qui a permis de communiquer entre les professeurs et l'institut, répartir les étudiants au mieux pour les entretiens, préparer les documents qui vont être des documents de synthèse auxquels les étudiants auront accès s'ils le souhaitent.

WL ajoute que cette rentrée s'est révélée particulièrement ardue, car il y avait beaucoup de personnes impliquées, qu'il fallait à tout moment dans le processus assurer qu'il y ait une égalité de traitement qui soit validé pour chaque audition d'étudiants.

BS précise que le règlement avec les modifications demandées a été approuvé par l'Assemblée de l'IUFE du 12 juin 2014. Ce dernier doit être avalisé par le Rectorat. Par conséquent, il sera prêt pour le 31 août 2014.

WL ajoute que le travail à venir est sur la base des hypothèses qui sont actuellement en discussion.

BS clarifie que cette reconnaissance qui est fédérale s'appliquera déjà à cette volée 2013-2014 et que ceux qui ont obtenu leur diplôme antérieurement devront passer à l'institut pour échanger leur diplôme avec le nouveau.

FB a une remarque quant à la reconnaissance ; le rapport final a été transmis le 17 décembre 2013. Les organisations professionnelles ont demandé communication de ce rapport déjà dans la phase du rapport préalable qu'elles n'ont pas reçu. Il a fallu attendre 4 mois pour qu'elles aient communication du rapport au début du mois de mai 2014. Ce qui est excessivement long et inadmissible.

Ce qui a eu comme conséquence de se retrouver dans une situation d'urgence complètement aberrante notamment sur la question de la reconstruction du stage en responsabilité avec le rééquilibrage obligatoire et la Direction du gymnasiale à devoir traiter les choses à partir de fin mars 2014 alors qu'en réalité plus de 3 mois ont été perdus sur cet objet.

FB ajoute que cette situation est incompréhensible dans la manière de faire. Un rapport final de cette importance devrait être dans toutes les commissions en charge de la forensec dès qu'il est connu. Toutes les commissions y travaillent sans exceptions. Or, il a été communiqué uniquement au début du mois de mai 2014 sur demandes réitérées. Il doit y avoir des éléments de forme et de transparence sur lesquels on s'engage les uns et les autres qui doivent être tenus surtout quand c'est demandé.

BS précise que le rapport n'est pas arrivé en décembre 2013, car la lettre adressée à Mme la Conseillère d'Etat avec le rapport final est datée du 10 février 2014. Et à cela s'ajoute le fait qu'il y a eu un problème de communication entre le DIP et l'IUFE à savoir que le rapport a été reçu un mois plus tard.

BS ajoute qu'il a tout de suite envoyé le rapport et que peut-être les associations ont pu être oubliées. Donc l'IUEFE a commencé ce travail au mois de mars 2014.

FB répond que c'est la première fois qu'un organe forensec ou IUFE entend parler de ce calendrier. Donc, il en revient à ce problème de forme, à savoir en termes de construction de la transmission des documents et que la seule information qu'il a eue est celle mentionnée au dos du rapport à savoir 17 décembre 2013. Il n'a pas la lettre d'accompagnement et ce n'est pas normal en termes de transparence car une lettre d'accompagnement ça se transmet.

BS accepte cette critique.

WL demande si les associations professionnelles doivent s'adresser à l'institut ou à la Conseillère d'Etat pour obtenir le document lorsqu'il est transmis cette dernière.

PM répond que pour la suite concernant la MESP, il faudra traiter cela, car il tout à fait adéquat d'adresser le rapport aux membres du groupe de coordination.

FB demande s'il est possible d'avoir le descriptif complet des conditions telles qu'elles vont être transmises au 31 août 2014.

BS répond que ce document est en phase d'élaboration et que ce dernier sera diffusé à l'ensemble des membres de la commission.

PM propose de prendre ce point au prochain groupe de coordination de la rentrée.

FB demande si les recommandations sont traitées ou si elles ont un statut spécial dans cette réponse d'urgence concernant le rapport.

BS ajoute que le rapport FEP, arrivé il y a quelques jours, a comme date butoir le 31 août 2015 et qu'il y aura donc plus de temps. Concernant les recommandations, il peut répondre à la plupart de ces dernières sauf celle concernant la séparation entre l'emploi et la formation où ça sera plus difficile.

PM ajoute que le texte qui sera adressé par la Conseillère d'Etat, qui signe la réponse, sera analysé au groupe de coordination de la rentrée.

Commission interne formation continue

BS informe les participants quant à une commission existante qui tourne autour de la formation continue où plusieurs formations continues ont été mises sur pieds ; celles pour les suppléants, celles pour les maîtres d'arts visuels, musique et éducation physique et sportive et celles pour le soutien pédagogique.

Toutes ces formations sont menées en groupe. Les budgets ont été négociés afin de permettre d'être autofinancer pour ces formations continues certifiées. Concernant toutes ces formations, il va y avoir un seul comité de programme afin de permettre aux formateurs et aux associations d'être présentes et simplifier les choses.

Il y aura donc un comité de programme à l'interne de l'IUFE qui s'appelle comité de programme IUFE, à côté du comité de programme forensec, FEP, MESP. Cela sera mis sur pieds afin de simplifier les structures et de ne pas fatiguer les gens inutilement.

## **6. Divers.**

PC reviens sur cet élément de PV qu'il propose de corriger à savoir : il ne peut pas y avoir d'engagement de suppléants-auxiliaires en lieu et place d'engagement de stagiaires. Il a revu les statistiques, car c'est un élément qui a été également avancé dans d'autres séances. Les suppléants-auxiliaires sont toujours à peu près au même nombre depuis des années et leur engagement n'ont lieu que lorsque personne n'est disponible pour des disciplines comme les maths et l'allemand qui posent problèmes.

PC ajoute qu'il ne veut pas d'engagements de suppléants pour ne pas engager des stagiaires.

CV annonce qu'Olivier Maulini va coordonner avec elle la FEP l'année prochaine et ils verront par la suite comment se répartir les choses et si ça sera elle ou lui qui continueront cette commission.

RF annonce 3 divers :

1. En ce moment beaucoup d'étudiants viennent le voir pour lui demander de les suivre dans des recours ou pour avoir des conseils. Dans le comité de programme, il y a deux ou trois ans, il avait décidé qu'il serait très utile que les rapports de visite soient munis d'une appréciation générale à savoir si c'est ok ou pas ok, ce qui éviterait d'avoir des problèmes au final où sur la base des rapports, on refuse parfois de donner l'attestation. Et ces rapports, il faut des fois être vraiment très malins pour comprendre s'ils sont positifs ou négatifs.

RF pense que l'IUFE à tout à y gagner à clarifier cette situation et que l'année prochaine cet aspect-là soit réglé.

2. Il y a énormément de problèmes qui viennent au niveau du stage dans le second niveau d'enseignement avec des stagiaires à qui on leur refuse l'attestation alors qu'il n'y a pas eu de visite de FT et de CE. Il faut donc que les informations soient très clairement passées au niveau de la structure FT, CE, car si l'étudiant fait recours et que la forme n'a pas été suivi, ce dernier va gagner. Il faudra donc faire très attention sur ce point.

3. Lorsqu'une personne souhaiterait faire un recours par rapport à un échec au niveau de la MASE concernant une décision, l'étudiant doit attendre la décision du recours alors que l'établissement dans lequel est la personne est totalement d'accord de continuer l'année prochaine avec elle et de lui donner la suppléance.

RF trouve qu'il y a une certaine forme d'injustice et souhaiterait laisser la possibilité à la personne de continuer son stage, si l'établissement est d'accord de poursuivre avec cette dernière, afin d'éviter que ce soit problématique et qu'elle fasse un recours.

WL répond que le but de l'effet suspensif est de ne pas préjuger l'issue du recours. Donc, tant que cours le recours, il n'est pas possible de statuer sur le suivi que nous allons proposer à l'étudiant. Par conséquent, ce dernier doit assumer une part de risque.

BS précise qu'un travail de réflexion a déjà été entamé concernant le point 1

BS informe les participants que ceci était sa dernière séance du groupe de coordination en tant que coprésident et que ce fut un grand plaisir de travailler avec eux.

La séance est levée à 19h05.